

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après le débat de la Chambre : relations franco-britanniques et politique des gages. — Les Etats-Unis vont-ils intervenir dans les affaires européennes ? — A Lausanne, on prévoit la signature prochaine de la paix. — Le fascisme bavarois. Son danger.

C'est donc à une majorité considérable que la Chambre a accordé sa confiance à M. Poincaré.

Ce vote a une signification précise : malgré l'effort vain de M. Tardieu pour faire dévier le débat en agitant des questions de politique intérieure, la Chambre n'a voulu se prononcer que sur la conduite gouvernementale des affaires extérieures.

Elle a eu pleinement raison ! Nous n'avons que faire, durant les semaines à venir, de querelles intestines. Par contre, il importe au plus haut point qu'une majorité compacte et imposante se maintienne au Parlement autour du Président du Conseil en ce qui concerne la politique étrangère.

Quelle ne sera pas, le 2 janvier, l'autorité de M. Poincaré pour reprendre avec ses collègues alliés la conversation interrompue ! N'est-ce pas au nom de la France entière et quasiment unanime qu'il négociera ? Quelle force ne sera pas la sienne !

Au total, on peut définir le vote de la Chambre en disant qu'il confère en même temps un pouvoir considérable et une liberté d'action complète au Premier Français.

Que retenir maintenant de l'important discours qu'il a prononcé ? M. Poincaré ne parle pas pour ne rien dire et chaque phrase, chez lui, a sa raison d'être.

Voici pourtant deux indications qui nous semblent essentielles :

D'une part, les paroles de M. Poincaré sont venues confirmer la thèse que nous n'avons cessé de soutenir : injustifiée l'émotion provoquée par l'ajournement de la Conférence de Londres ; infondée la croyance que la conversation avait roulé exclusivement sur la question de la Ruhr.

Bref, MM. Bonar Law et Poincaré s'accordent pour déclarer que la cordialité la plus étroite n'a cessé de régner entre eux et que leurs premiers entretiens ne furent pas sans profit.

D'un autre côté, le Président du Conseil s'est expliqué sur la question des gages.

M. Poincaré a mis en lumière la nécessité pour le créancier de se servir des droits qu'il a sur les biens du débiteur.

Mais il résulte de ses paroles qu'il n'a pas de parti pris sur la méthode qu'il proposera et qu'il désire agir en complet accord avec nos alliés.

En somme il n'y a pas, entre le langage tenu par M. Bonar Law et celui qu'a tenu M. Poincaré, de contradiction essentielle, et si le temps qui sépare la réunion du 9 décembre de celle du 2 janvier sert aussi à rapprocher les points de vue, il n'y aura pas lieu de regretter l'ajournement de la Conférence de Londres.

Tel fut dès l'abord notre sentiment : les propos de M. Poincaré ne l'ont pas changé. Au contraire !

Les Etats-Unis, après s'être obstinément désintéressés des affaires européennes, vont-ils enfin intervenir et collaborer à l'œuvre de restauration économique du vieux continent ?

On pourrait le croire, si l'on s'en rapporte à certaines informations venues d'Outre-Atlantique.

Ainsi, le *New-York Herald* croit savoir que les Etats-Unis seraient prêts à communiquer aux Alliés, par la voie diplomatique, le plan américain dominant une solution au problème des réparations, et pouvant mettre fin au chaos financier de l'Europe.

La clef de voûte du plan américain serait l'émission d'un emprunt, par un syndicat de banquiers internationaux, en faveur de l'Allemagne. Ce crédit, qui serait d'environ 1.500 millions de dollars, serait réparti entre les banquiers des diverses nations, suivant un barème qui serait fixé d'avance et par mutual accord. Les banquiers américains prendraient, pour leur part, au moins la moitié de la somme totale indiquée, et peut-être 1 milliard de dollars.

Les sécurités des crédits seraient constituées par une hypothèque sur

toutes les ressources de l'Allemagne, y compris les droits d'exportation et d'importation, qui sont actuellement hypothéqués par les Alliés d'après les clauses du traité de Versailles. Ceci impliquerait, de la part des Alliés, une cession d'une partie au moins de leur hypothèque, et jusqu'au montant suffisant pour fournir des sécurités aux crédits des banquiers internationaux.

Un tel programme se heurte à un certain nombre de difficultés et soulève, spécialement de la part de la France, d'importantes objections.

Ce plan nous enlèverait nos dernières garanties et moyens d'action en Allemagne d'après le traité de Versailles. Il ne pourrait donc être acceptable que s'il se conciliait avec un arrangement concernant nos dettes aux Etats-Unis.

Or, les Etats-Unis proclament précisément qu'il sera entendu, avant toute discussion, que le problème des dettes interalliées restera hors de question et intact.

Quoi qu'il en soit, il sied de noter au passage le dessein qui se fait jour, aux Etats-Unis, de ne plus laisser l'Europe se débattre seule au milieu des difficultés.

A Lausanne, le vent est à l'optimisme.

Les Turcs eux-mêmes ont confiance en la signature prochaine de la paix ; d'aucuns l'annoncent pour le 15 janvier.

Par ailleurs, les Alliés et les Turcs, en vue de réaliser le plus tôt possible, les premiers résultats des négociations, sont tombés d'accord pour élaborer et rédiger des préliminaires de paix à soumettre sans tarder aux Grecs et aux Turcs.

Quant à ces préliminaires de paix, on espère pouvoir leur donner sous peu de jours une forme définitive, étant donné que les grandes puissances et les Turcs sont tombés d'accord sur la plupart des questions sujettes à discussion.

C'est ainsi qu'après s'être ralliés au point de vue des Alliés en ce qui concerne la protection des minorités, les Turcs ont adopté également les suggestions alliées relatives aux Détroits ; si bien que, sur cette question si délicate, les dernières difficultés ont été levées.

Fait caractéristique : Ismet pacha aurait renoncé à entreprendre son voyage à Angora et à Ismid, ne voulant pas retarder l'heure du règlement final.

Et ses familiers de déclarer qu'il a tous les pouvoirs nécessaires pour signer la paix, sans avoir besoin d'en référer à la grande Assemblée. Il n'y a aucun danger, ajoutent-ils, que sa signature soit désavouée à Angora.

Le mouvement fasciste italien a eu des répercussions dans l'Europe Centrale, en particulier en Hongrie et en Bavière, les deux foyers les plus virulents de la réaction.

L'agitation réactionnaire hongroise n'a, pour l'instant du moins qu'une portée restreinte.

Autrement dangereux apparaît le fascisme bavarois, dont l'*Orgesch* fut longtemps la forme populaire et qui ressuscite aujourd'hui sous la forme du parti national-socialiste.

Le nationalisme bavarois — nous l'indiquions récemment — n'est pas seulement anti-français, il est aussi anti-prussien.

Notre confrère *Excelsior* publiait, ces jours derniers, de son correspondant particulier en Allemagne, M. A. Got, une étude fort documentée.

M. A. Got note tout d'abord :

La haine du Prussien et de la démocratie du Nord, soi-disant enjivée, l'opposition du catholicisme bavarois au protestantisme berlinois n'ont d'égaux à Munich que la haine du Français. Il en était ainsi en 1871 et il en sera toujours ainsi tant que la Bavière sera essentiellement une nation agraire.

Le fait suivant témoigne de la cordialité des relations entre le Reich et la Bavière : L'un des animateurs du nouveau parti est le capitaine de corvette Ehrhardt ; or, celui-ci vient d'être arrêté à Munich par la police du Reich, à l'insu de la police bavaroise, et transporté clandestinement à Leipzig, où il comparaitra devant la Haute-Cour, tant on craignait une intervention armée de ses partisans.

Le parti national-socialiste se propose de grouper toutes les forces extrêmes à seule fin de bouleverser l'état politique actuel de l'Allemagne.

Son chef actuel déclare, en toutes

occasions, qu'il veut substituer la majorité de la volonté et de l'énergie du peuple aux majorités parlementaires ; ceci est une théorie fraîchement importée d'Italie.

En définitive, l'application du programme des national-socialistes bavarois signifierait la révolution en Allemagne et l'établissement d'une dictature qui conduirait tout droit au retour de la monarchie.

Du point de vue extérieur, le parti réclame l'abrogation des traités de Versailles et de St-Germain et la restitution à l'Allemagne de ses colonies.

La propagande du nouveau parti ne reste pas verbale. Les actes énergiques la secondent. On peut en juger par les faits suivants que rapportent M. A. Got :

D'ores et déjà les national-socialistes de Bavière, armés de gourdin en caoutchouc et de marteaux, se sont mis à l'œuvre pour purifier l'âme allemande. Leurs troupes d'assaut se sont livrées depuis quelques jours à soixante-deux attentats connus, je veux dire qui ont donné lieu à des plaintes de la part des victimes. Les autorités bavaroises restent absolument passives en présence de ces menées qui appellent de la part des socialistes des mesures de défense.

Faut-il ajouter, enfin, que le gouvernement de Munich est plein de prévenances pour le parti réactionnaire ? Un député bavarois nous le confirme qui déclarait en pleine Diète : « Le mouvement national-socialiste a jusque dans les rangs du gouvernement bavarois des amis et des protecteurs puissants qui, à dessein, veulent apporter la confusion dans la machinerie de l'Etat ».

La situation présente, si elle se prolonge, conduira, à l'intérieur, à la guerre civile, et à l'extérieur, aux pires complications : les violents incidents de Passau et d'Ingolstadt en témoignent !

M. D.

INFORMATIONS

Un nouveau plan allemand des réparations ?

Le correspondant du « Daily News » à Berlin, croit savoir que le nouveau plan allemand maintenant à l'étude et relatif aux réparations, comporte les points suivants :

1. La réduction du chiffre total des réparations à une somme de 20 à 30 milliards de marks-or ;
2. Un moratoire jusqu'à la fin de 1927 ;
3. Un emprunt allemand intérieur dont les trois-quarts seraient affectés au paiement des réparations et le reste, à la stabilisation du mark. Mais si la somme produite par cet emprunt n'atteignait pas 3 milliards la partie affectée aux réparations serait moindre.

L'Allemagne a une dette flottante de 965 milliards marks

La dette flottante de l'Allemagne s'élèverait, en décembre, à 965 milliards de marks.

La presse s'efforce d'enlever toute importance au vote de confiance obtenu par le Cabinet Poincaré. « Cela prouve, dit-elle, que ses adversaires jugent le moment trop dangereux pour s'emparer du pouvoir, et craignent que la prochaine conférence ne devienne plus difficile si un nouveau gouvernement succède au gouvernement actuel. »

Les consulats étrangers en Russie

On mande de Vladivostok : Le gouvernement soviétique a autorisé les consulats britannique, américain, italien et allemand, ainsi que la Croix-Rouge autrichienne, à continuer de fonctionner. Par contre, les consulats français, belge, suisse, hollandais, polonais, danois, tchéco-slovaque, géorgien, lithuanien, esthonien et finlandais doivent être fermés.

Une éruption volcanique

On mande de Copenhague au *Daily Mail* qu'une petite expédition se rendant de Lyngbykjøld, à Reykjavik, capitale de l'Islande, a rendu compte que le volcan Aslja est entré en activité, et que, d'après la leur projetée par l'éruption, visible de différents points du sud-est et du nord de l'Islande, on estime que le nouveau cratère mesure deux mille et demi de diamètre.

Incendie d'un navire-hôpital

Le transport hôpital français « Vinh-Long », allant de Toulon à Constantinople, a été détruit par un incendie en vue de San Stefano.

Le bateau se trouvait dans le sud de San Stefano, quand, il a été détruit par un incendie qui avait éclaté à bord dans des conditions qui sont encore ignorées.

Un torpilleur américain s'est porté au secours du « Vinh-Long » et a conduit les naufragés qu'il avait recueillis à Constantinople, où l'on a procédé à un appel. Jusqu'à présent, il y a quatorze disparus, dont plusieurs civils, plusieurs militaires et un marin.

Elections sénatoriales

Voici les résultats de l'élection sénatoriale de l'Inde. Inscrits 108. Votants 103. Ont obtenu, MM. Gachet, président du conseil général de Pondichéry, 99 voix, élu ; Jules Godin, 4 voix.

Les résultats de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dans l'Eure-et-Loir sont les suivants :

Au 3^e tour de scrutin, ont obtenu : MM. Bouvard, conseiller général d'Ilhiers, républicain de gauche, 385 voix, élu ; Ricard, ancien ministre de l'Agriculture, 325 voix.

Chambre des Députés

Séance du 18 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du budget de la marine. M. Augier soutient le projet tendant à voter un crédit de 62 millions pour permettre la mise en chantier de 9 sous-marins et pour l'achat de mines. M. Raiberti, ministre de la Marine, expose la politique navale du Gouvernement.

Dans la séance de l'après-midi la Chambre continue la discussion du budget de la marine dont 45 premiers chapitres sont votés.

CHRONIQUE LOCALE

Une réforme dans les P.T.T.

Une grande réforme va avoir lieu dans les P. T. T. Il paraît qu'à partir de 1923, les P. T. T. garderont leurs recettes et s'en serviront pour payer leurs dépenses. Leur budget sera distinct du budget général de l'Etat.

Les « Informations Parisiennes » qui annoncent cette transformation du budget des P. T. T. indiquent en outre comment ce budget va se présenter pour 1923 : 1.137 millions 882.736 francs de recettes normales pour 1.458 millions 531.923 fr. de dépenses normales, soit un déficit de 120 millions 649.187 fr.

Voilà pour le budget ordinaire ; mais il y a le budget extraordinaire. Celui-ci comporte en dépenses, des travaux neufs à concurrence de 286 millions 079.499 fr. et en recettes pareille somme.

Seulement, cette somme sera demandée à l'épargne. L'administration des P. T. T. émettra elle-même les emprunts nécessaires au rajeunissement de son matériel. Il y aura une émission d'obligations des P. T. T. comme il y a eu des émissions des chemins de fer de l'Etat.

En attendant, c'est l'Etat qui doit combler le déficit de 120 millions 699.187 fr., au moins pour l'année 1923.

Mais, demandent avec raison les « Informations Parisiennes » est-il possible d'équilibrer le budget ordinaire des P. T. T. ? Avec assurance, notre confrère parisien répond oui.

Il suffirait, dit-il, de comprimer les dépenses et de développer les recettes. Evidemment : c'est le moyen classique. Mais, en l'espèce, est-il possible de l'employer ? On préconise la suppression de milliers d'agents, qui, paraît-il, sont 12.000 de plus en 1922 qu'en 1914.

Une suppression aussi radicale ne donnerait peut-être pas les résultats attendus, d'autant plus que malgré ce grand nombre d'agents, les communes se plaignent du retard des correspondances et les villes des difficultés qu'il y a à obtenir des communications télégraphiques et téléphoniques rapides.

Mais notre confrère des « Informations Parisiennes » a raison quand il écrit :

« Il y aurait d'autres dizaines de millions à trouver en incitant le public à user plus largement de la poste, du télégraphe et du téléphone par des abaissements de tarifs, au lieu de le pousser à la restriction par des tarifs prohibitifs. »

« En juillet dernier, le tarif des cartes postales illustrées a été réduit, et il en est immédiatement résulté, en trois mois, un supplément de recettes d'une quarantaine de millions. L'exemple est probant et nous garantissons que si les tarifs des lettres, des télégrammes, du téléphone étaient ramenés à des taux voisins de ceux d'avant-guerre, le déficit des P. T. T. serait instantanément comblé, pour le plus grand bien de l'usager et du contribuable. »

L'augmentation du trafic, voilà le remède ; mais dès lors, un travail supplémentaire aura lieu et ce n'est pas le moment de réduire le nombre d'agents, car si, le nombre actuel d'agents ne suffit pas à assurer les services divers, il assurera moins si ces services sont augmentés.

Que donnera la transformation du budget des P. T. T., au point de vue budgétaire et surtout au point de vue des facilités du trafic postal, télégraphique, téléphonique ? On ne le saura que l'année prochaine, quand on établira le budget de 1924.

L'expérience peut être tentée : il n'y a qu'à souhaiter qu'elle réussisse au mieux des intérêts de tous : des contribuables, et des agents.

LOUIS BONNET.

Vote de nos Députés

Sur l'ordre du jour par et simple impliquant la confiance dans le Gouvernement à la suite des interpellations sur la politique extérieure, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 486 voix contre 66.

Service vicinal

M. Ser, est nommé cantonnier aux Sept-Ponts (Cahors) en remplacement de M. Sarrau, retraité.

M. Cavaillac est nommé cantonnier à Cahors en remplacement de M. Ricros, démissionnaire.

Gendarmerie

M. Benevent, gendarme à St-Plan-card (Hte-Garonne) est nommé chef de brigade à Soussceyrac.

Récital Combarieu

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal des Débats* du 18 décembre : « Mlle Combarieu a donné hier, à l'ancien Conservatoire, un récital de violon qui a classé cette artiste au premier rang. Les concertos de Bach, de Mozart et de Lalo ont fait apprécier les qualités de la musicienne et la technique de la virtuose et lui ont valu une véritable ovation. »

Tous ceux qui, l'an passé, à Cahors, ont eu le plaisir rare d'entendre notre sympathique compatriote, ne seront pas surpris de l'appréciation si élogieuse que notre confrère parisien porte sur la remarquable artiste qu'est Mlle Combarieu : de loin, ils applaudiront à ces succès.

M. de Monzie à Bordeaux

M. de Monzie, sénateur du Lot, a présidé, dimanche, le banquet du Cercle Voltaire. A cette occasion, l'ancien sous-secrétaire d'Etat a fait un exposé de la situation financière.

Partant de cette idée que la Conférence qui se tiendra à Paris, le 2 janvier, aboutira à un accord sur l'annulation des dettes interalliées, M. de Monzie a démontré la nécessité qui s'impose de régler le déficit budgétaire.

Pour arriver à ce but, il a déclaré qu'il serait dangereux de convertir la rente ou de majorer les impôts existants, et il s'est prononcé pour un rendement intensif de la production nationale, pour l'exécution de grands travaux et pour un abaissement du taux de l'intérêt, ce qui amènerait une capitalisation de la rente à un taux supérieur au pair.

L'orateur, écrit le *Temps*, a terminé, au milieu des applaudissements de tous les convives, en buvant « à la grandeur des pardons et à la grandeur des audaces par quoi on doit inaugurer la reprise de l'activité politique. »

Pour nos chemins

A une demande faite par M. Delmas, le député du Lot, le ministre de l'Agriculture, vient d'adresser la réponse suivante :

« Monsieur le Député,

« Vous avez appelé mon attention sur la demande formée par la commune de Marminiac en vue d'obtenir une subvention pour la réfection des chemins ruraux de la Bessière et de Lablanque, dont le projet a été dressé par le service du génie rural.

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que je serais disposé à allouer une subvention à la commune intéressée, mais que vu la situation actuelle des crédits qui ne saurait plus permettre l'attribution d'aucune subvention, il ne sera pas possible de statuer avant l'année prochaine.

« Vous pouvez être assuré d'ailleurs que je ne perdrai pas de vue votre recommandation.

« Veuillez agréer, etc... »

Touring-Club de France

Au cours d'une de ses dernières réunions, le Conseil d'administration du Touring-Club de France, a décerné sa médaille d'argent à notre sympathique et distingué compatriote M. Eugène Grangié, en récompense « de la bonne et fructueuse propagande faite en faveur du tourisme. »

Nos félicitations à M. Eugène Grangié dont tout le monde connaît et apprécie le dévouement à la cause touristique dans notre département, qui, grâce à lui, est visité par de nombreux touristes.

ASSOCIATION

des Anciennes Elèves du Lycée de Jeunes Filles

Jeudi, 21 décembre, à 14 heures précises, dans la salle des Examens du lycée, l'Association des Anciennes Elèves distribuera des tabliers, gâteaux, oranges, etc...

Les Anciennes Elèves sont priées d'assister à cette distribution.

Encouragement aux lettres sciences, arts

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que la Commission départementale avait accordé une subvention de 250 francs à 3 artistes-peintres de notre ville.

Nous sommes heureux d'ajouter que d'autres subventions ont été également accordées.

Dans sa réunion du 14 décembre, la Commission a procédé à la répartition du crédit de 2.000 fr. voté par le Conseil général pour 1922.

L'excellent ouvrage de M. Eugène Grangié « Cahors en Quercy » a été mis hors concours, M. Grangié ayant décliné toute participation aux récompenses en argent, des félicitations particulières lui ont été adressées au nom de l'Assemblée départementale. Cette déclaration a été applaudie par toute l'assistance.

Les prix suivants ont été ensuite accordés : 350 fr. à M. l'abbé Sol pour son ouvrage sur l'Etat-civil en Quercy ;

250 fr. à M. Rey pour son ouvrage sur Duravel ;

400 fr. à la Société des Etudes du Lot pour lui permettre de continuer la publication du très important ouvrage de M. le Chanoine Albe sur « les Chartes et les registres municipaux de la ville de Cahors. »

Enfin, 100 francs (sur la demande de la Bibliothèque municipale) pour organiser la publication d'un ouvrage de M. Lescaze, vice-président du Conseil de Préfecture sur « le patois de Cahors. »

Bâtiments départementaux

La commission départementale a décidé que la mise à l'adjudication de l'entretien des bâtiments départementaux aura lieu pour un an.

La commission approuve l'adjudication des travaux relatifs à l'installation de l'éclairage électrique dans les bâtiments départementaux.

La commission approuve l'adjudication du 11 décembre 1922 s'appliquant aux travaux d'aménagement de la préfecture.

La commission approuve également la soumission faite par M. Hirt pour la réfection des voies des tramways de Saint-Céré à Bretenoux.

Il fallait le brûler !

Sous ce titre « le dernier méfait de l'impassible » notre excellent confrère Gau, dans la *Dépêche* signale que ce maudit bateau donne de la tablature à l'Administration des Ponts et Chaussées.

Le propriétaire de ce bateau veut bien en prendre livraison, mais comment le sortir du canal du moulin de St-Georges, le remorquer, le traîner dans l'Aveyron, jusqu'au domicile de l'acheteur ?

Les berges du Lot ne sont plus entretenues, dit notre confrère, pour l'usage de la batellerie : les chemins de halage sont impraticables.

Et ! oui ! voilà bientôt 15 ou 20 ans qu'aucune réparation sérieuse n'a été faite sur ces chemins. Et les écluses ? Fonctionnent-elles ? La plupart sont abandonnées et presque inutilisables.

Pourtant, il faut que le bateau quitte le canal de St-Georges : et alors, l'Administration sera-t-elle obligée de faire les réparations nécessaires pour permettre au fameux bateau de remonter le Lot jusqu'à son nouveau port ?

A combien s'éleverait cette dépense ? Si on la faisait, on pourrait dire avec conviction : notre cher bateau !... Car, il n'y a pas à dire, il est impossible actuellement, à une gabarre de remonter le Lot par les moyens usuels.

La lettre suivante que M. Bonnafoy, de Cahors, nous adresse, l'indique nettement :

« Il y a environ 3 mois, j'ai acheté une barque à Cahors pour extraire le sable dans le Lot, à Cahors.

« Les écluses n'étant pas en règle, j'ai été obligé de la faire transporter par autobus, ce qui m'a coûté 250 fr.

« De plus, pour me rendre à l'endroit où j'extrais le sable, le chemin est impraticable : j'y ai employé 2 journées pour pouvoir y passer avec mon cheval. »

Ainsi, écluses et chemins de halage sont impraticables : pour les réparer, il faudrait des milliers et des milliers de francs.

En attendant qu'une solution intervienne, l'impassible est en rade de St-Georges.

C'est égal, voilà un outil qui finit non seulement par revenir cher aux contribuables mais qui devient supérieurement encombrant.

Le comble serait que pour cet horrible bateau, l'Administration engageât des dépenses nouvelles !

Il est mieux valu, comme nous l'avons indiqué, le faire brûler comme un vil hérétique !

L. B.

Nécrologie

On annonce la mort de Mlle Lucie Simon, sœur de Mlle J. Simon, rédactrice à la Préfecture du Lot.

Nous prions Mlle Simon et sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

Qui l'a trouvé ?

Un manteau, avec pélerine, genre manteau d'artilleur a été perdu, samedi, du Boulevard à la Gare. Le rapporter au bureau de police. Ce manteau appartient à un travailleur, père d'une nombreuse famille.

Société d'agriculture du Lot

Dimanche, la Société d'agriculture du Lot a procédé à l'élection du président en remplacement de M. le docteur Rey et à l'élection d'un vice-président.

M. Calmels, adjoint au maire de St-Denis-Catus, a été élu Président et M. Bonnet, industriel à Cahors, a été élu vice-président.

Soirée de gala

C'est donc irrévocablement mercredi 20, qu'aura lieu au Palais des Fêtes, la soirée de gala annoncée dans notre dernier numéro. Nous aurons le plaisir de posséder une artiste de talent remarquable, Mlle Brunetti, qui est engagée au mois de mars à la Gaité Lyrique de Paris ; un baryton à la voix sonore, M. Lacoume, qui triomphera dans « Bonsour Voisin » ; un ténor d'un joli timbre, M. de Strad que nous aurons l'honneur de posséder

der, grâce aux représentations triomphales, qu'il donne ce moment à Bézières et notre sympathique basse chantante, M. Montbrun, qui a réuni cette troupe d'élite ; M. Mas de l'Odéon et Mlle Raven, de la Comédie-Française interpréteront le « Baiser » de Théodore de Banville.

ON DEMANDE des ouvriers et des apprentis à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abattoir. (Ancienne usine Galaup). S'adresser à l'usine.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Match du 17 Décembre 1922

AVIRON CADURCIEN (mixte)

bat TOULOUSE BONNEFOY SPORTIF

Par 3 à 0

Les fervents du ballon ovale furent nombreux au Stade dimanche, et ils eurent raison de ne pas redouter l'inclemence du temps, car ils assistèrent à une fort belle partie.

Quatre grands brasés maintinrent dans les tribunes une très agréable chaleur.

L'équipe cadurcienne se présente sérieusement amputée ; manquant en effet Rollés, Hornières, Lescol, Durand, Ollivier et Cristobal. Ils sont remplacés par Talou, Delmas, Liches, Delgal jeune, Chambaud et Bouquet.

Dès le début de la partie les Cadurciens transportent le jeu dans le camp adverse qu'ils menacent à plusieurs reprises, mais la résistance toulousaine est d'une merveilleuse efficacité. De fort jolis touches de part et d'autres amènent le jeu successivement dans les deux camps. A la suite d'une série de passes à la main entre les cadurciens et sur les buts de T. B. S., Cazas reçoit, passe à Bonneville qui marque entre les poteaux l'unique essai de la journée.

A la mi-temps les Toulousains résistent mieux, ils deviennent même à certains moments très dangereux, se maintenant en touches à deux mètres de notre ligne de but pendant plus de cinq minutes sans pouvoir toutefois conclure. Cahors parvient à se dégager et la fin est sifflée sans autre résultat.

Les meilleurs hommes sur le terrain furent sans conteste : l'arrière du T. B. S. et les deuxièmes lignes cadurciennes dont la classe s'affirme de plus en plus, Berthier et Bonneville. Les « blanc et bleu » n'eurent pas toujours la cohésion voulue devant une équipe de 2^e série. Les remplaçants se distinguèrent, spécialement Delgal jeune et le petit Cloton.

L'arbitrage fut digne des grands matchs et notre ami Pasquier tint le sifflet avec une maîtrise unanimement remarquée.

En lever de rideau les jeunes de l'A.S.P.O. purent conclure une association contre l'excellent onze de Caillac qui tint vaillamment et menaça souvent les buts cadurciens.

Championnat du 24 décembre 1922

L'A. C. (I) rencontrera dimanche 24 décembre au Stade Lucien Desprats la redoutable équipe de Beaumont en Championnat de 3^e série des Pyrénées. L'an dernier cette équipe débattit avec une fougue énergique ses buts contre notre 1^{er} quinze et le match fut nul. La rencontre de dimanche présentera donc un intérêt puissant pour tout Cahors qui verra d'autant plus au Stade que cette rencontre sera arbitrée par M. Fournier, l'excellent et très sportif arbitre bien connu.

La 2^e de l'A. C. rencontrera à Beaumont l'équipe correspondante de cette ville.

ON DEMANDE

Un veilleur de nuit

Emploi pouvant convenir à un retraité

S'adresser au Bureau du Journal

Cazals

Soirée récréative. — Nous croyons savoir qu'à l'occasion du 1^{er} janvier, une très intéressante séance récréative sera donnée dans la grande salle des fêtes de la mairie, par l'excellente troupe Mammia-Quisio, que dirige avec talent et dévouement le si sympathique M. Edouard Maurel. C'est là une bonne soirée en perspective. Nous en reparlerons.

Goujounac

Election du maire. — Le Conseil municipal était convoqué dimanche dernier pour élire un maire en remplacement de M. Avezon, démissionnaire.

Le résultat a été le suivant :

Bulletins dans l'urne : 11

Blanc : 1

Suffrages exprimés : 10

Ont obtenu :

MM. Costes Frédéric, adjoint, 6

Teyssède André, 2

Gélis, 1

Laville, 1

M. Costes, élu, a accepté.

Le Conseil sera réuni prochainement pour élire le nouvel adjoint.

Lalbenque

Changement de fête. — La foire de Noël qui devait avoir lieu à Lalbenque le 24, est reportée au 23, le 24 étant un dimanche.

Castelfranc

Procès-verbal. — Vendredi soir, deux ménagères étaient à même, en pleine rue, de se crier, un peu trop fort, les pires aménités. Juste au même moment, les gendarmes de Lucech, en tournée à Castelfranc (il était 18 heures), mirent les deux voisines d'accord, en leur dressant procès-verbal pour tapage injurieux.

La réponse de l'une des belligérantes aux gendarmes est à retenir : C'est bien fait, dit-elle, comme cela à l'avenir nous resterons tranquilles.

Souhaitons qu'il en soit ainsi.

Esclauzels

Suicide. — La gendarmerie de St-Géry a découvert dans le bois de Négremont (commune d'Esclauzels) le cadavre de la dame Marceline Lagarde, âgée de 55 ans, pendue à la branche d'un arbre.

La malheureuse qui souffrait d'une maladie incurable s'est suicidée.

Cajare

Casernes de gendarmerie. — La Commission départementale a autorisé M. le préfet du Lot à signer un contrat relatif à une assurance contre l'incendie de la caserne de la gendarmerie de Cajare.

Gourdon

Caisse d'épargne. — Le trésorier de la Caisse d'Epargne de Gourdon a l'honneur d'informer les déposants que par suite de règlement des comptes de fin d'année, les bureaux de la Caisse seront fermés à partir du 18 courant.

La réouverture des bureaux aura lieu le samedi 6 janvier à une heure du soir.

Bal de la mairie. — Ce bal a été une soirée exquise pour toutes et pour tous. Jamais plus d'élégance, d'entrain et de correction.

La société musicale peut être satisfaite car son bal a été fébrile.

500 bougies éclairaient avec une profusion inconnue jusqu'à ce jour, les ébats des nombreux couples qui s'y étaient donné rendez-vous.

Le geste généreux de M. Cazelle mérite les plus grands éloges.

L'orchestre, comme on le devine, s'est surpassé pour charmer et faire amuser ses invités et élégants invités.

Montaufoucan

Nous apprenons que M. le préfet du Lot vient d'adresser des félicitations au personnel de la station et à tous ceux qui ont aidé à éteindre l'incendie qui s'était déclaré la semaine dernière.

Souillac

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de Mlle Vizerie, fille du distingué et sympathique docteur de Souillac. Cette mort a profondément ému tous ceux qui connaissaient cette jeune et si gracieuse jeune fille.

A M. le docteur Vizerie, qui a laissé à Cahors tant de vives sympathies, à la famille, nous adressons nos bien sincères condoléances.

Martel

Concours Agricole. — Voici le Palmarès du Concours Agricole tenu les 3 et 4 décembre 1922 à Martel :

ANIMAUX REPRODUCTEURS

1^{re} Catégorie : Bovins, Taureaux

MM. Laval à Martel, 1^{er} prix 100 fr. ; 2^e prix, réservé ; Lachèze à Montvalent, 3^e prix 60 fr.

2^e Catégorie : Vaches

1^{er} prix, réservé ; MM. Charrazac à Martel, 2^e prix 60 fr. ; Vieillefosse à Creysse, 2^e prix 60 fr. ; Cayzac à Martel, 3^e prix 40 fr. ; Laval à Martel, prix suppl. 30 fr. ; Lachèze à Martel, prix suppl. 30 fr. ; Dillac à Martel, prix suppl. 25 fr. ; Vilhes à Martel, prix suppl. 20 fr. ; Delpy à Martel, prix suppl. 20 fr. ; Alvy à Saint-Denis, prix suppl. 20 fr.

3^e Catégorie : Génisses

MM. Lachèze à Montvalent, 1^{er} prix 50 fr. ; Delmas à Lacave, prix 20 fr.

Espèces ovines (races des Causses du Lot)

MM. Soulaïde à Saint-Denis, 1^{er} prix 40 fr. ; Leymarie à Baladou, 2^e prix 30 fr. ; Blanc à Jean à Montvalent, 3^e prix 25 fr. ; Laville, Montvalent, 4^e prix 20 fr. ; Borie à Martel, 5^e prix 15 fr. ; Ganes à Martel, prix suppl. 10 fr. ; Izorches à Montvalent, prix suppl. 10 fr. ; Lacroix à Baladou, prix suppl. 10 fr. ; Marly Joachim à Montvalent, prix suppl. 10 fr. ; Mazeyrat Léon à Montvalent, prix suppl. 10 fr.

(Race Berrichonne)

MM. Lavergne à Martel, prix 20 fr. ; Chabrety à Martel, prix 10 fr.

Espèces caprines (races des Causses)

MM. Laville à Montvalent, 1^{er} prix 40 fr. ; Leymarie à Martel, 2^e prix 30 fr. ; Lasfargues à Martel, 3^e prix 20 fr. ; Laval aux Guilleries, prix suppl. 20 fr. ; Josie à Martel, prix suppl. 20 fr. ; 1^{er} prix, gratification pour le mélayeur 20 fr. ; Borie à Martel, 1^{er} prix 50 fr. ; Brousse à Martel, 50 fr. ; Borie à Martel, rappel de prix ; Brousse à Martel, rappel de prix ; Deluc à Creysse, 2^e prix 40 fr. ; Nayrac à Cuzance, 2^e prix ; Nayrac à Martel, 3^e prix 30 fr. ; Laverdet Paul à Martel, 3^e prix 30 fr. ; Cayzac à Martel, 4^e prix 25 fr. ; Rougié à Martel, 4^e prix 25 fr. ; Delpy à Martel, 5^e prix

20 fr. ; Lafon aux Landes, prix suppl. 15 fr. ; Daube à Martel, prix suppl. 10 fr.

MM. Barnabé à Vayrac, prime de 20 fr. ; Levat à Vayrac, prime de 10 fr.

Prix d'honneur de la classe, médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'Agriculture à M. Laval à Martel (taureaux).

Verrats

MM. Bonnet à Pinsac, 1^{er} prix 50 fr. ; Lasfargues à Martel, 2^e prix 40 fr. ; Charrazac à Cazillac, prix suppl. 30 fr.

Truies

MM. Charrazac à Martel, 1^{er} prix 50 fr. ; Lachèze à Montvalent, 2^e prix ; Lachèze, prix suppl. 20 fr.

Prix d'honneur, médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture à M. Bonnet à Pinsac.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Oies

MM. Lacroix à Baladou, prime de 10 fr. ; Montal à Martel, prime de 10 fr. ; Vilhes à Martel, prime de 10 fr. ; Deluc à Creysse, prime de 10 fr.

Canards

MM. Leymarie à Martel, 15 fr. ; Laval à Martel, 15 fr. ; Bastit à Martel, 15 fr. ; Foucher à Cazillac, 10 fr. ; Rayjal à Martel, 10 fr. ; Laval Bernard à Martel, 10 fr.

PRODUITS AGRICOLES

1^{re} Section : Truffes fraîches

a) Expositants du Canton

MM. Pradel Germain à Montvalent, 1^{er} prix 100 fr. ; Chapelle à Martel, 2^e prix 75 fr. ; Jarige Guillaume à Martel, 2^e prix 75 fr. ; Levat J.-B. à Cazillac, 4^e prix 40 fr. ; Constanti à Baladou, 5^e prix 30 fr. ; Laborie Eugène à Montvalent, 6^e prix 20 fr. ; Delmas Pierre à Montvalent, prix suppl. 15 fr.

b) Expositants de la Région

MM. Soulier à Brancolles, prime de 50 fr. ; Mouret à Brancolles, prime de 40 fr. ; Chastrousse à Billac, 30 fr.

Prix d'honneur de la classe, médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture à M. Pradel Germain à Montvalent.

2^e Section :

Légumes et cultures maraîchères.

Produits agricoles divers.

a) Légumes et cultures maraîchères

MM. Biard à Martel, 1^{er} prix 20 fr. ; Fages Jules à Cahus, 3^e prix 15 fr. avec diplôme de médaille d'or et gratification de 30 fr. ; Ayrolles à Carennac, 3^e prix 15 fr. ; Noël à Saint-Denis, 4^e prix 12 fr. ; Laverdet à Martel, 5^e prix 10 fr. ; Brousse à Martel, 6^e prix 10 fr. ; Laguillaumie François à Martel, 7^e prix 10 fr. ; Laval aux Armes, 8^e prix 10 fr. ; Ayrolles à Carennac, prix suppl. 8 fr. ; Delpy Joseph à Martel, prix suppl. 8 fr. ; Couzy à Saint-Denis, prix suppl. 8 fr. ; Borie à Martel, prix suppl. 7 fr. ; Castagne aux Landes, prix suppl. 6 fr. ; Nayrac à Cuzance, prix suppl. 6 fr. ; Charrazac Léon à Martel, prix suppl. 5 fr. ; Dumont à Creysse, prix suppl. 5 fr. ; Boussionnie à Martel, prix suppl. 5 fr. ; Delrieu à Cuzance, prix suppl. 5 fr.

Mentions honorables : MM. Vilhes à Martel, Pech à Martel, Celler à Cuzance, Teillac à Cuzance, Briat à Meyssac, Jarjal à Gluges, Servantie à Cazillac.

MM. Mespoulet à Martel, 1^{er} prix 20 fr. ; docteur Durieux, 2^e prix 15 fr. ; Mme Julien, 2^e prix 15 fr. ; Mme Laval, mention honorable 5 fr.

3^e Section : Arbres fruitiers, Plantes greffées

Castagne Gédéon aux Landes, 1^{er} prix 20 fr. ; médaille de bronze offerte par M. le Ministre de l'Agriculture.

Laval à Loupchat (fruitiers et plants greffés) 2^e prix 15 fr. ; Tavet à Cuzance (fruitiers et plants greffés) 3^e prix 10 fr.

4^e Section : Arbustes divers

M. le Commandant Dupuy de Boutières à Martel, diplôme de médaille d'argent.

Mme Charrazac à Martel, diplôme de médaille d'argent ; Mme Vve Carrière à Martel, diplôme de médaille d'argent.

5^e Section : Espèces grasses

Mme Vve Charrazac à Martel, 1^{er} prix 20 fr. ; MM. Cornil et Delanis, négociants à Martel, rappel de hors concours.

6^e Section : Apiculture

Castagne Gédéon aux Landes, diplôme de médaille de vermeil 30 fr.

7^e Section : Petits métiers familiaux

a) Travaux de dames.

Mme Entraygues à Lachapelle-Auzac 1^{er} prix 20 fr. ; Ouvrier de Martel, 2^e prix 15 fr. ; Euzé des jeunes filles de Martel, 3^e prix 10 fr. ; Mlle Valérie Delpèch à Martel, 4^e prix 8 fr. ; Mlle Soulié à Martel, 5^e prix 7 fr. ; Mlle Castex à Martel, 6^e prix 6 fr. ; Mlle Charrazac à Martel, 7^e prix 5 fr. ; Mme Laguillaumie 8^e prix 4 fr. ; Mlle Joanna Faurete 8^e prix 4 fr.

b) Art décoratif.

Mlle Lavaysière broderie, diplôme de médaille de vermeil ; M. le Commandant Dupuy de Boutières, diplôme de médaille de vermeil ; Mme Leymarie à Martel, diplôme de médaille d'argent.

Section des noix

MM. Bizac négociants à Souillac, hors concours ; Biard précité 1^{er} prix 20 fr. ; Teillard précité 2^e prix 15 fr. ; Alard à Gignac 3^e prix 10 fr. ; Laverdet à Martel, prix suppl. 5 fr. ; Delpy Jean à Martel, prix suppl. 5 fr. ; Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, expositions d'emballages, diplôme de médaille d'or avec très vives félicitations du jury.

MACHINES AGRICOLES

a) (Constructions de la région marcelaise).

MM. Lascoux à Martel diplôme de médaille de vermeil 100 fr. ; Meyzen à Martel diplôme de médaille d'argent 60 fr. ; Lasfargues au Pigeon, diplôme de médaille d'argent 60 fr. ; Casagnade à Martel diplôme de médaille de bronze 30 fr. ; Lafon à Saint-Denis diplôme de médaille de bronze 50 fr. ; Griffoul à Martel diplôme de médaille de bronze 50 fr.

Prix spécial offert par le Syndicat d'Initiative de la région marcelaise à M. Lascoux 25 fr.

b) (Représentants).

MM. Mont-Baylet de la maison Quentin diplôme de médaille d'or 100 fr. ; Alvirre diplôme de médaille d'or 100 fr. ; Bonquet à Espère diplôme de médaille de vermeil 50 fr.

Industries locales du bois, du fer, etc.

Prix spécial de 25 francs offert par le Syndicat d'Initiative à M. Castagne Gédéon aux Landes ; Neuville 15 francs ; Mme Vve Carrière à Martel 15 fr. ; Chassaing carrossier, diplôme de médaille de vermeil 20 fr. ; Cayre à Souillac, diplôme de médaille de vermeil 20 fr. ; Lalbat sabotier à Saint-Denis, diplôme de médaille d'argent 15 fr. ; Bouygues cordonnier à Saint-Denis, diplôme de médaille d'argent 15 fr. ; Fuivy menuisier à Martel, diplôme de médaille de bronze 10 fr. ; Gay chaisier, diplôme de médaille de bronze 5 fr. ; Magnol tonnelier, diplôme de médaille de vermeil 20 fr.

Cultures de blés

MM. Castagne aux Landes, diplôme de médaille de vermeil 30 fr. ; Devès à Baladou, diplôme de médaille d'argent 20 fr. ; Biard à Sarrazac, diplôme de médaille d'argent 20 fr. ; Larnaudie à Sarrazac, diplôme de médaille d'argent 20 fr. ; Bonneval à Cazillac, diplôme de médaille de bronze 10 fr. ; Arligue à Creysseac, diplôme de médaille de bronze 10 fr.

Exposition de blé de semence

M. Rougié à Martel 5 fr.

Vins blancs, vieux

MM. Mespoulet à Martel 10 fr. ; Bourdet à Martel 10 fr. ; Bely à Martel 5 fr. ; Devès à Martel 5 fr. ; Laval à Loupchat 5 fr.

Vins de l'année

MM. Maussac à Bétaille, diplôme de médaille de vermeil ; Rougié à Martel, diplôme de médaille d'argent.

MM. Magné à Martel, prix Jacquemin 20 francs ; Arcoutel à Martel 10 fr. ; Bourdet à Martel 5 fr. ; Costes à Martel 5 fr. ; Alard à Martel 5 fr.

Vins de l'année

MM. Bourdet rappel de prix 5 fr. ; Mespoulet rappel de prix 5 fr. ; Arcoutel rappel de prix 5 fr. ; Delpy prime de 5 fr.

Huile de noix

M. Delac à Bétaille, diplôme de médaille d'argent.

Section agricole et enseignement post-scolaire

Ecole primaire supérieure de Martel, diplôme de médaille de vermeil et prime de 25 francs à répartir entre les élèves les plus méritants.

Pommes de terre

MM. Castagne aux Landes, rappel de prix de culture ; Nayrac Léopold à Cuzances 15 fr.

Tabac

MM. Beyssen Jacques à Montvalent 10 fr. ; Pasquier à Montvalent 10 fr. ; Deluc à Crayssac 10 fr. ; Lacroix à Crayssac 10 fr. ;

MM. Bizac à Souillac, diplôme de médaille d'or, hors concours, membre du jury ; Roussel à Martel, diplôme de médaille d'or, hors concours, membre du jury ; Cornil et Delanis, à Martel, diplôme de médaille d'or, hors concours, membres du jury ; Bonnet à Souillac, diplôme de médaille d'or, hors concours, membre du jury ; maison Cesbron à Angers, diplôme de médaille d'or ; Delvert à Martel, diplôme de médaille d'or, hors concours, membres du jury ; Bonnet à Sou